



## Rupture pacs et garde d'enfant, question

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
mon compagnon souhaite quitter notre domicile ( ile de france) pour aller vivre dans le Jura, il a fait les démarches nécessaire pour avoir une mutation professionnelle.Nous sommes pacsé et ne voulant pas le suivre, il voudrait avoir la garde de notre petite fille de 10 mois.  
J'ai un travail à Paris et je me suis toujours occupée d'elle depuis sa naissance.  
Peut il obtenir la garde de cet enfant comme il le souhaite?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Peut il obtenir la garde de cet enfant comme il le souhaite?  
Je vous rassure, la père de votre enfant doit saisir le juge aux affaires familiales afin de solliciter la garde principale de votre enfant. Le jour de l'audience le juge entendra vos arguments et les siens et prendra une décision dans l'interet de votre enfant et dans le sien uniquement. Vous aurez alors la possibilité de faire valoir le fait que c'est volontairement que le père a décidé de s'éloigner du lieu de résidence de l'enfant.

cordialement